

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**EXTRAORDINAIRE**

**HOTEL MERCURE ORLY RUNGIS**

**SAMEDI 29 MARS 2008**

## LISTE DES PERSONNES PRESENTES

### **I) LIGUES REGIONALES METROPOLITAINES ET D'OUTRE-MER**

#### **1. ALSACE (148 Voix)**

Mr Georges MEYER	(T)	50 voix
Mr André TROESCH	(T)	49 voix
Mr Patrick KURTZ	(T)	49 voix
Mr Guy KLINGENFUS	(S)	

#### **2. AQUITAINE (183 Voix)**

Mr Jean-Pierre LYONNAZ	(T)	61 voix
Mr Noël RENAUDAT	(T)	61 voix
Mme Monique DARDAUD	(T)	61 voix
Mr Yves LABROUSSE		

#### **3. AUVERGNE (non votant)**

Mr Pascal CAUMEL

#### **4. BOURGOGNE (Non représentée)**

#### **5. BRETAGNE (280 Voix)**

Mr Daniel KARBOVIAC	(T)	94 voix
Mr Daniel LAMIRAND	(T)	93 voix
Mr Pierrick HAMON	(T)	93 voix

#### **6. CENTRE (92 Voix)**

Mr Pierre JEANROT	(T)	46 voix
Mr René LEGUAY	(T)	46 voix

#### **7. CHAMPAGNE-ARDENNE (31 Voix)**

Mme Christine DANCOT	(T)	16 voix
Mr Serge CORVISIER	(T)	15 voix

#### **8. CORSE (15 Voix)**

Mr Pierre-Paul CUSSEDDU	(T)	15 voix
-------------------------	-----	---------

#### **9. COTE D'AZUR (158 Voix)**

Mr Alain MORILLO	(T)	53 voix
Mr Gérald HENRY	(T)	53 voix
Mr Eric CHASSAGNARD	(T)	52 voix

#### **10. FLANDRES (Non représentée)**

#### **11. FRANCHE-COMTE (Non représentée)**

#### **12. GADELOUPE (Non représentée)**

#### **13. GUYANE (Non représentée)**

#### **14. ILE DE FRANCE (569 Voix)**

Mr Jean-Louis LARZUL	(T)	190 voix
Mr Michel BOURREAU	(T)	190 voix
Mr Alain DE FABRY	(T)	189 voix
Mr Philippe VENDRAMINI	(S)	189 voix

#### **15. LANGUEDOC-ROUSSILLON (188 Voix)**

Mr Daniel MINNE	(T)	63 voix
Mr Robert SERRANO	(T)	63 voix
Mr Ram MARIUS LE PRINCE	(T)	62 voix

#### **16. LA REUNION (68 Voix)**

Mme Lucie BAWEDIN	(T)	68 voix
-------------------	-----	---------

#### **17. LIMOUSIN (Non représentée)**

#### **18. LORRAINE (93 Voix)**

Mr Jacques BICHAT	(T)	47 voix
Mr Albert CHARPENTIER	(T)	46 voix

#### **19. MARTINIQUE (Non représentée)**

#### **20. MAYOTTE (Non représentée)**

#### **21. MIDI-PYRENEES (109 Voix)**

Mr Jackie BOSCA	(T)	37 voix
Mr Christian ROSCOUET	(T)	36 voix
Mr Laurent DANIEL	(T)	36 voix

#### **22. BASSE-NORMANDIE (67 Voix)**

Melle Nathalie VALLOGNES	(T)	34 voix
Mr Christophe ROHEE	(T)	33 voix

#### **23. HAUTE-NORMANDIE (68 Voix)**

Mr François DESHAYES	(T)	34 voix
Mr Jean-Paul DUBIER	(T)	34 voix

#### **24. NOUVELLE-CALEDONIE (Non représentée)**

#### **25. PAYS DE LA LOIRE (188 Voix)**

Mr Claude GANGLOFF	(T)	94 voix
Mr Jean-Michel QUENTIN	(T)	94 voix

#### **26. PICARDIE (86 Voix)**

Mr Frédéric DUBOIS	(T)	29 voix
Mr Olivier SERRE	(T)	29 voix
Mr Benjamin BENOIST	(T)	28 voix

#### **27. POITOU-CHARENTES (119 Voix)**

Mr Didier SAPIN-GUILBARD	(T)	60 voix
Mr Jacques DESCHAMPS	(T)	59 voix

#### **28. PROVENCE (152 Voix)**

Mr Robert FLANDIN	(T)	51 voix
Mr Alain BUHLER	(T)	51 voix
Mr Jean BAILLY	(T)	50 voix

#### **29. RHONE-ALPES (315 Voix)**

Mr Hervé GOLFETTO	(T)	63 voix
Mme Sylvie PICARD	(T)	63 voix
Mr Jacques DESPORTES	(T)	63 voix
Mme Aline GEMISE-FAREAU	(T)	63 voix
Mme Véronique FRELAT	(T)	63 voix

#### **30. WALLIS ET FUTUNA (Non représentée)**

## **II) COMITE DIRECTEUR FEDERAL**

### **Bureau Exécutif**

Mr Gil PELLAN	Président
Mr Daniel MURAIL	Secrétaire Général, Secrétaire de Séance
Mr Jean-Philippe LACHAUME	Vice-Président, en charge des relations juridiques
Mr Eric TANGUY	Secrétaire Général Adjoint
Mr Philippe BEUCHET	Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Mr Christian ALBE	Trésorier Général
Mr Laurent MOREUIL	Vice-Président, Chargé du Beach Volley ; Trésorier Général Adjoint

### **Membres**

Mr Jean-Paul ALORO	Représentant de la LNV
Mr Jean-Claude BOUR	Administrateur Fédéral
Mr Serge DELOUTRE	Administrateur Fédéral
Mme Claude DENGREVILLE	Administrateur Fédéral
Mr Jean PERIOU	Représentant de la LNV

## **III) AUTRES PRESENCES :**

Mr Georges GUILLET	Président de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mr René CORNIC	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mr Gilles GAUPP	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mr André FROGER	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
Mr Jean-Jacques KOENIG	Membre de l'AIFVB
Mr Michel COGNE	Directeur Technique National
Mr Laurent NEUVILLE	Directeur
Mr Thierry BOLOMEY	Informaticien
Melle Florence BLANCHARD	Juriste
Mme Nathalie LESTOQUOY	Assistante de Direction
Melle Sylvie PROUVE	Secrétaire de Direction

## **IV) EXCUSES :**

Mr Pierre COQUAND	Président de la Ligue Nationale
Mr Jean-Charles BADIN	Administrateur Fédéral
Mr Maurice BOISSEAU	Administrateur Fédéral
Mme Valérie DELOUTRE	Administrateur Fédéral
Mr Francis DRUENNE	Administrateur Fédéral
Mr André GLAIVE	Chargé de Mission auprès du Bureau Exécutif
Mr Richard GOUX	Administrateur Fédéral
Mr Patrick RACHARD	Administrateur Fédéral
Mr Thibaud SARRAZIN	Vice-Président, Chargé du Marketing
Melle Hélène GROC	Vice-Présidente, Chargée de la Communication
Mme Isabelle LALANNE	Administrateur Fédéral
Mme Dominique MAINGUY-GOASDOUE	Administrateur Fédéral
Mr Jacques SHAW	Administrateur Fédéral
Melle Brigitte TROUILLET	Administrateur Fédéral
Mr Patrick VARACHAUD	Administrateur Fédéral
Mr Jean-Pierre FLEUTIAUX	Chargé des Relations avec les Fédérations Affinitaires, Scolaires et le Sport en Entreprise
Mr Jean-Pierre MELJAC	Président de la Commission Centrale Sportive

## **Intervention de Mr Georges GUILLET (Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales)**

*Comme je l'ai rappelé les années passées, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales a été créée de part arrêté ministériel et son rôle essentiel est tout simplement de contrôler et de donner un avis sur la recevabilité des candidatures en cas d'Assemblée Générale Elective, ainsi que sur les pouvoirs des délégués.*

*Pour ce qui est de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, la commission s'est réunie tout d'abord le 6 mars et hier soir 28 mars sur le lieu de la présente assemblée. Elle constate et souligne que depuis sa mise en place, c'est à dire 4 ans, les ligues se sont inscrites dans une démarche de progrès très sensible quant à la qualité des extraits de PV, de leurs assemblées générales. Je vous rappelle que l'année dernière au respect strict des statuts, seulement 6 ligues auraient pu voter. Donc la commission remercie et félicite les ligues et les encourage à poursuivre dans cette démarche.*

*Au regard des textes et après débat en son sein, la commission pour la présente Assemblée Générale Extraordinaire, constate que 9 ligues n'ont pas fait parvenir la désignation de leurs délégués ou non pas respecté les textes. Il s'agit de l'Auvergne, les Flandres, la Franche-Comté, la Guadeloupe, le Limousin, la Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna. Il y a des cas particuliers, la Lorraine qui présente 2 délégués au lieu de 3. La Basse-Normandie a également 2 délégués. La Ligue des Pays de la Loire n'a désigné que 2 délégués au lieu de 3, mais elle est présente. Donc elle ne pourra par conséquent exprimer que les 2/3 de ses voix. La Ligue de Corse n'a désigné qu'un seul délégué.*

*Alors en ce qui concerne le quorum. Il y a 47 délégués présents sur 69. Je vous rappelle qu'il y a 2 conditions pour cette Assemblée Générale Extraordinaire au niveau de la représentation de la présence, il faut la moitié des délégués et la moitié des voix. Donc 47 sur 69 délégués possibles et 2896 voix sur 3683 possibles. Ce qui fait, en ce qui concerne les délégués, 68,1% et en ce qui concerne les voix, 78,6%. En ce qui concerne les votes qui sont à la majorité des 2/3, les 2/3 des délégués, et les 2/3 des voix, donc les 2/3 s'établissent à 32 pour les délégués et à 1931 voix.*

## **ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA FFVB, Mr PELLAN (Texte Intégral)**

*Le quorum étant atteint, cette Assemblée Générale Extraordinaire peut se tenir et j'ai le plaisir au moment d'ouvrir cette Assemblée Générale à saluer toutes celles et ceux qui représentent les ligues et qui ont été mandatés par les licenciés et les clubs du Volley-Ball français pour représenter leurs ligues à cette Assemblée Générale. Je voudrais, après vous avoir saluer, excuser Pierre COQUAND, Président de la Ligue Nationale de Volley-Ball qui n'a pu malheureusement se joindre à nous pour ses travaux, mais la LNV est représentée par 2 de ses membres, son Secrétaire Général et son Vice-Président. Je voudrais aussi saluer la présence de l'association des anciens internationaux par l'intermédiaire de son permanent qui a fait le déplacement aller retour Strasbourg/Paris pour être présent à nos travaux, et remercier aussi nos collaborateurs, Michel COGNE, Directeur Technique National, Laurent NEUVILLE, Directeur et ses collaboratrices pour avoir à nos côtés préparé cette Assemblée Générale et nous accompagner pendant cette matinée de travaux.*

*En ce qui concerne cette Assemblée Générale, Assemblée Générale qui comme vous le savez, a été décidée lors de l'Assemblée Générale de Bagnoles de l'Orne où à l'unanimité, tous ensemble, nous avons donc convenu de nous revoir au cours de la saison 2007/2008 pour une Assemblée Générale Extraordinaire qui nous permettrait de répondre à un ou une des recommandations qui avait été formulées par notre Ministère de tutelle, à savoir, mettre à jour les règlements qui régissent la Fédération et ses instances. Cette harmonisation et cette mise en adéquation de nos textes, ne pouvaient passer légalement que par une Assemblée Générale Extraordinaire, ce qui nous avons décidé ensemble et ce que nous réalisons ensemble aujourd'hui même. A côté de cette harmonisation des textes, ensemble, nous avons décidé à Bagnoles de l'Orne, de profiter de l'année 2007/2008 pour tenir des Etats Généraux du Volley-Ball Français qui nous permettraient face aux nombreuses interrogations, face aux difficultés, face aux indispensables évolutions de notre discipline, tenir des Etats Généraux pour collectivement réfléchir à l'évolution de notre discipline pour les 10 prochaines années. Nous avons tenu parole et avec les acteurs du Volley-Ball, nous avons mis sur pied ces Etats Généraux. Réflexion qui a été lancée immédiatement après Bagnoles de l'Orne qui a fait l'objet de tout un travail préalable, un travail mutualiste impliquant tous les acteurs puisqu'il était indispensable que ces Etats Généraux soient la réflexion de celles et ceux qui font le Volley-Ball au quotidien, qu'ils soient dirigeants, techniciens, responsables de ligues, responsables de comités, arbitres, ou autres, qu'ils occupent toutes autres fonctions au sein de notre Fédération.*

*Ce travail nous a permis de réunir près de 400 acteurs du Volley-Ball à Villeurbanne il y a quelques semaines de cela. C'était fin Janvier, c'était juste hier. A l'issue de ces Etats Généraux, chers amis, collectivement, nous avons mis en place par rapport aux thèmes qui avaient été retenus, et nous avons recensé des recommandations formulées très fortement par ces mêmes acteurs du Volley-Ball français. Sur ces 7 thèmes, plusieurs recommandations ont été retenues. Moi-même en tant que Président de Fédération, j'ai été amené à vous proposer à la fin de ces Etats Généraux de mettre quelques priorités de priorités, de façon à ce que nous puissions collectivement mettre en œuvre les recommandations de ces 7 groupes de travail. Les priorités, vous les avez, je n'en doute pas, pour celles et ceux qui étaient à Villeurbanne, vous les avez bien en tête. Pour ceux qui malheureusement pris certainement par d'autres préoccupations n'avaient pu venir, je ne doute pas un seul instant que votre curiosité vous ai amené à regarder quelles étaient ces priorités. Mais je ne peux m'empêcher quand même que de vous en reprendre quelques unes. Il me semble qu'il y avait unanimité pour dire qu'il était grand temps que nous pensions un plan de développement susceptible de nous intéresser à toutes les formes de pratiques autour du Volley-Ball. Une nécessité absolue, première des recommandations. Deuxième des recommandations, mettre le club au cœur du dispositif du Volley-Ball. Le club pour qui, pour certains, pouvait privilégier une pratique, pour d'autres, pouvait en privilégier une autre. Mais dans tous les cas de figures, le club au cœur du dispositif. Ce qui nous a amené aussi à entendre et à prendre comme résolution de faire en sorte que tous les clubs, quelle que soit la vocation de ses clubs, puissent être représentés dans toutes les instances du Volley-Ball français, instances fédérales, instances régionales, instances départementales. A partir du moment où ils avaient une volonté de se développer dans un secteur, il était important qu'ils soient représentés. C'est une des raisons pour laquelle, nous avons aussi acté le principe d'une amélioration de la représentation des clubs au travers des différentes instances et j'y reviendrai tout à l'heure. 4<sup>ème</sup> grande résolution, une résolution qui, sur suggestion de tout le monde, faisait en sorte que ligue et comités puissent être en meilleure harmonisation avec la Fédération et une*

*nécessité d'avoir des rencontres régulières qui seraient des moments de partages et de sujétions de ces différentes instances. Recommandation forte avec application immédiate. Je me permets simplement de vous dire que cette recommandation a été suivie des faits puisque dans les semaines qui ont suivi, nous avons écouté, entendu les présidents des comités et les présidents de ligues, non pas dans un souci de leur donner une information descendante mais dans un premier souci d'écouter leurs préoccupations. 5<sup>ème</sup> résolution et ce n'est pas la moins importante.*

*Cette nécessité absolue de repenser l'organisation financière de notre discipline, nécessité absolue pour que, enfin, notre discipline puisse disposer des moyens qui nous permettront peut-être de mettre correctement en œuvre les moyens au service des objectifs qui sont les nôtres. Repenser complètement notre organisation financière. Et si je vous rappelle ces différents points, chers amis, c'est parce que cette Assemblée Générale Extraordinaire se déroule aujourd'hui même. Et c'est la raison pour laquelle les membres du bureau et une majorité du Comité Directeur de votre Fédération, a saisi l'opportunité de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire pour enrichir nos statuts et faire en sorte que nous puissions mieux répondre aux attentes de la base, aux attentes des acteurs de notre discipline.*

*C'est la raison pour laquelle, au-delà de cette mise en adéquation de nos statuts avec la volonté ministérielle, il nous a semblé judicieux parce que cela répond sans doute un peu mieux à notre vécu de terrain d'avoir quelques amendements dont le Secrétaire Général parlera pour la prochaine olympiade, notre organisation du conseil d'administration du bureau, Daniel vous en dira plus tout à l'heure mais cela ne vous a pas échappé.*

*Et puis le 3<sup>ème</sup> point extrêmement important parce que, en ce qui nous concerne, nous sommes très soucieux de mettre en adéquation nos clubs avec des décisions que pourrait être amenée à prendre notre Assemblée Générale. Et si demain, nous voulons réellement réorganiser financièrement la Fédération et plus que la Fédération, réorganiser financièrement le Volley-Bball Français, cette décision, ces propositions que nous allons être amené à discuter ensemble parce que cela fait partie des objectifs sur lesquels nous nous sommes engagés fin janvier. Si nous voulons faire des propositions de réorganisation financière qui permettront aux uns et aux autres, véritablement de mettre en œuvre ce qu'on a tous envie de faire pour que justement notre discipline évolue.*

*Ces propositions qui seront examinées à Sarlat en Assemblée Générale Ordinaire puisque c'est là que nous prenons en règle générale ses orientations. Et bien, il me semble, chers amis, que si nous sommes amené à prendre de nouvelles dispositions financières à Sarlat, en ce qui me concerne, je préférerai les prendre avec des représentants qui sont des représentants de toutes les forces vives du Volley-Ball Français et je ne vois pas, parce que cela a été avant tout ce que nous avons entendu à à Lyon,*

*Nous souhaitons participé à la vie collective de la Fédération, nous souhaitons que la Fédération et toutes ses instances s'intéressent à toutes les formes de Volley-Ball. Nous souhaitons être entendu régulièrement, nous souhaitons que nous développions une communication interne qui mette véritablement toute la famille Volley-Ball sur le même dispositif de communication, le même dispositif d'information. C'est ce que nous avons entendu et c'est la raison pour laquelle, en ce qui me concerne, Président de la Fédération, je ne me voyais pas à Sarlat à être capable de proposer une réorganisation financière du Volley-Ball Français sans avoir à côté de nous, à côté de vous, représentants des Ligues des représentants des Comités Départementaux qui seraient aussi les représentants des autres formes de Volley-Ball dont tout le monde nous a dit qu'il fallait que nous nous y intéressions.*

*C'est la raison pour laquelle et l'unique raison pour laquelle, nous avons pensé, très simplement, au-delà de toutes réflexions machiavéliques dont j'aimerais bien quand même, si je n'avais qu'un souhait d'ici la fin de l'olympiade, c'est que ces réflexions machiavéliques avec des voyons voir derrière le poteau ce qu'il peut y avoir de cahier, suite à la décision de, parce que cela permettrait à, arrêtons.*

*La seule chose qui nous préoccupe, me semble-t-il et quand nous sommes sortis de Villeurbanne, c'était le développement de notre discipline. Donc si demain nous sommes amenés à penser la réorganisation financière de la discipline et je veux bien après la tenue de cette Assemblée Générale, vous parler réellement de la situation financière du Volley-Ball Français et de ses nécessités absolues d'évolution sinon chers amis, je ne suis pas un oiseau de mauvaise augure mais sans doute qu'il faudra, ce seront d'autres personnes qui seront amenées à parler de finances pour nous. Mais un grand nombre d'entre nous ici, qui dans quelques mois ou dans quelques années ne seront plus là pour y réfléchir. Je veux bien tout à l'heure vous en parler. Mais moi ce qui m'intéresse et qui me préoccupe avant tout, c'est que si à Sarlat nous sommes amenés à prendre des décisions, j'aurais souhaité qu'elles puissent être prises par toutes celles et ceux qui représentent toutes les forces vives, à savoir les 1700 clubs du Volley-Ball Français.*

*C'est la raison pour laquelle, nous vous avons fait une proposition extrêmement simple, d'une simplicité biblique, enfantine qui était de dire deux choses. Comme un groupe de travail a prévu, sans doute, dans les prochaines semaines, c'est ce qui a été demandé à Sarlat, de réfléchir sur évolution et rôle des Comités et des Liges. Pas à Sarlat, je me projette déjà dans l'avenir, à Lyon pardon, c'est la raison pour laquelle nous avons très simplement proposé, très simplement proposé, de dire que pour améliorer la représentation et la représentativité des clubs et bien nous mettrons les Liges et les Comités sur un pied d'égalité, très simplement.*

*Ce qui permettra demain, à ces mêmes clubs qui ont comme partenaire privilégié la Ligue d'être représentés par la Ligue et ces autres clubs qui ont comme partenaire privilégié le Comité Départemental parce que c'est leur univers et exclusivement leur univers d'être représentés par les Comités Départementaux. Et nous avons proposé très simplement de mettre ces deux instances délégataires sur un pied d'égalité. C'est le seul objectif qui est le nôtre par rapport à cette Assemblée Générale Extraordinaire. Ce qui permettra derrière, là je veux bien le dire, à Sarlat, avec les représentants de toutes les forces vives du Volley-Ball Français de prendre les premières décisions, sans doute sur les aspects financiers, mais aussi de travailler sur les autres points prioritaires qui ont été définis à Villeurbanne, qui étaient des priorités absolues pour le développement du Volley-Ball Français.*

*C'est ce qu'on a entendu. On met en adéquation les suggestions et recommandations qui ont été faites par celles et ceux qui ont accepté de faire le déplacement à Villeurbanne. C'est la seule motivation. C'est la raison pour laquelle nous avons enrichi les statuts de la Fédération, dans un premier temps, des recommandations ministérielles, dans un deuxième temps, de quelques petites adaptations de représentation pour la prochaine olympiade au sein du conseil d'administration et du bureau et dans un troisième temps, de faire en sorte que quelque part, tous les clubs français, toutes les forces vives du Volley-Ball Français puissent être représentés et prendre les décisions pour leur avenir. Merci Mesdames, merci Messieurs.*

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire puis effectue la présentation détaillée des Statuts et Règlement Intérieur.

Il rappelle l'historique de la mise en place d'un groupe de travail, du travail effectué par le service juridique, de la Commission Centrale des Statuts et Règlements afin travailler en parfaite harmonie sur ce dossier.

Il évoque l'écriture de la licence, la modification de l'article 12 sur le droit de vote des représentants LNV, la modification de l'article 11 sur l'introduction des représentants de délégués de clubs à l'AG des comités départementaux. Il remercie le groupe de travail préparatoire par rapport à la réflexion sur les statuts et règlements qui ont permis d'avoir des propositions concordantes aux Etats Généraux.

Concernant le Règlement Intérieur, la réflexion a été arrêtée aux articles 1 à 28. Il donne ensuite la parole à ceux qui le souhaitent. Il acte la modification intervenue entre l'envoi et les statuts proposés à cette Assemblée Générale, des différences ont été notées suite à la réunion des Présidents de Ligues.

**Intervention** sur l'article 11 des statuts sur le nombre de voix déterminées au niveau de chaque ligue régionale répartie d'une manière égale à une voix prés entre la ligue régionale et l'ensemble de ses Comités Départementaux modifié par le nombre de voix déterminées au niveau de chaque ligue régionale correspond au nombre de voix dont dispose la ligue régionale.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** rappelle que cette modification est intervenue afin de rééquilibrer les voix plus précises entre les ligues, les comités et les départements d'outre mer et permet de doubler le nombre de voix des ligues.

**Mr RENAUDAT (Aquitaine)** intervient sur le nombre de voix (article 11) dont dispose les Comités Départementaux réparties entre chaque Comité Départemental proportionnellement à leurs nombres de licenciés.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** indique que le nombre de licenciés dans la ligue est réparti dans les différents départements ce qui provoque un pourcentage de voix qui est donné aux départements.

**Mr KURTZ (Alsace)** souhaite connaître la position du Ministère sur les nouveaux statuts et le Règlement Intérieur qui sont présentés à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** indique que le Ministère n'a pas répondu. Il indique que pour les statuts 2004, le Ministère n'avait pas donné d'avis préalable et que c'est seulement après avoir voté des statuts que le Ministère a demandé des ajustements de textes par rapport à certains articles. Le Ministère ne prend jamais position avant l'adoption des modifications, il prend position sur des textes qui seraient juridiquement contraires avec la loi.

**Mr PELLAN (Président)** rappelle que nous avons une délégation de service public, valable dans le domaine du sport, valables dans les collectivités locales. Il y a un texte qui régit la loi, il y a un contrôle de légalité, ils n'interviennent jamais en amont, c'est le grand principe de fonctionnement et de l'administration française.

**Mr RENAUDAT (Aquitaine)** intervient sur l'article 4.

*« La Fédération peut constituer, par décision de l'Assemblée Générale, sous forme d'associations régies par la loi de 1901 ou inscrites selon la loi locale dans les départements du Haut-Rhin et de la Moselle, des organismes nationaux, régionaux et/ou départementaux chargés de la représenter dans leur ressort territorial respectif*

*et d'y assurer l'exécution d'une partie de ses missions. Le ressort territorial peut être différent de celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports sous réserve de justifications et en l'absence d'opposition motivée du ministre chargé des sports »*

**Mr LACHAUME (Vice-Président, en charge des Relations Juridiques)** rappelle que dans la lecture du texte la territorialité n'est possible que sous réserve de justification et après avis du Ministère.

**Mr MARIUS LE PRINCE (Languedoc-Roussillon)** intervient sur la méthodologie des textes modifiés entre l'envoi et cette AGE. Il souhaite savoir si les articles seront revus un par un ou dans son ensemble.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** rappelle les changements d'évolution de textes qui ont eu lieu suite à la réunion des Présidents de Ligues qui avaient proposé de définir des amendements qui ont été insérés directement dans le texte de comparaison. La compréhension du texte ne change pas suite à la présentation de ces trois amendements. Les remarques formulées peuvent être des amendements.

**Mr KARBOVIAC (Bretagne)** s'interroge sur les discussions concernant les articles des statuts qui vont avoir des conséquences sur le règlement intérieur. Il pense que ce n'est pas le lieu pour modifier ou faire des amendements sur les différents articles. Il propose de refaire un groupe de travail afin de revoir les différentes propositions en essayant d'expliquer pourquoi on fait des modifications. Il n'est pas convaincu de la demande par les états généraux de la représentativité des comités départementaux par une participation à l'Assemblée Générale. Une demande des comités a pu être faite.

Sur le compte rendu des Etats Généraux apparaissaient 3 propositions qui pouvaient être étudiées (Judo, Basket, HandBall) sur la représentativité.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** rappelle que le Comité Directeur de la Fédération propose une modification des statuts et du règlement intérieur des seuls articles 1 à 29 aujourd'hui et des suivants à Sarlat

**Mr LARZUL (Ile de France)** fait une réflexion d'ordre général concernant notamment l'article 11 qui représente une nouvelle représentativité des clubs au travers des ligues et comités. Il fait part d'échanges avec les clubs parisiens en Assemblée Générale et faire ressortir de ses échanges qu'une nouvelle représentativité est nécessaire, politiquement au niveau des départements par rapport à leur ligue mais que cela doit passer par une cohérence d'ensemble. Ce qui est ressorti des discussions des Etats Généraux et de ses clubs au niveau du groupe de travail Comités Départementaux, ligues, étaient de définir les tâches, la représentativité sera alors définie. Il faut la mise en place d'un groupe de travail ou plusieurs afin de faire remonter les sentiments des clubs. En Ile de France, les Présidents des départements soient présents aux Comités Directeurs des ligues avec voix délibératives de façon à participer plus activement à un travail d'ensemble régional global pour le développement de notre sport. La représentativité au niveau de l'Assemblée Générale Fédérale des Comités Départements n'est pas apparue comme une motion forte de cette double représentativité. Que les départements soient présents et qu'on impose dans les délégations leurs présences, la Ligue n'est pas contre. Mais il ne faut pas oublier les incidences financières et l'élargissement.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** rappelle que la possibilité de la présence des Présidents des Comités Départementaux dans les Ligues avec voix délibérative ou non est un principe déjà adopté dans les Ligues. Par rapport à cette position, le Ministère n'a pas donné d'opposition. Il rappelle que les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération sont obligatoirement des représentants des clubs élus par les Assemblées Générales.

**Mr LARZUL (Ile de France)** souligne que la motion de présence des départementaux au sein des Comités Directeurs des Ligues peut être à l'échelon national. Un autre point fort est qu'au niveau de la représentativité, du vote de ses délégations qu'ils soient choisis parmi les membres élus des comités directeurs, qu'ils soient de départements ou de ligues.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** indique que par rapport au HandBall, cette notion de représentativité est juste au niveau des comités directeur, la FFVB a estimé que ce n'était pas la proposition à adopter, créant d'ailleurs une ambiguïté dans le texte, relevée aussi par l'Ile de France.

**Mr PELLAN (Président)** apporte une précision à Mr LARZUL (Ile de France). Après en avoir débattu en réunion de Présidents de Ligues, il rappelle que chaque Président de Ligue peut proposer des membres de son conseil d'administration afin de représenter sa Ligue à l'Assemblée Générale. Il indique que s'il y avait un candidat libre dans la salle qui souhaite représenter la Ligue régionale, la Ligue sera obligée de tenir compte de cette proposition.

**Mr GANGLOFF (Pays de la Loire)** indique sa position pour la représentation des Comités Départementaux aux Assemblées Générales Fédérales. Mais vu la teneur de cette Assemblée Générale et suite au courrier envoyé aux Comités Départementaux leur demandant d'organiser leurs propres Assemblées Générales Extraordinaires avant l'Assemblée Générale de Sarlat, avant même le vote de ce jour, il relate son inquiétude pour la rapidité à vouloir modifier les statuts. Suite aux Etats Généraux, il y a eu des propositions qui ont été faites (mises en place de la réunion des Comités Départementaux, de la réunion des Présidents de Ligues). Les Etats Généraux constituent un socle important sur lequel il va falloir travailler. Il rappelle au Président que les trois derniers points ressortis des Etats Généraux n'ont pas été relatés dans son rapport. Dans la précipitation de cette Assemblée, il indique qu'on ne peut pas prendre à la légère des décisions qui engageraient durablement la Fédération. Il y a nécessité de lisser tous les règlements. Il propose la mise en place d'un groupe de travail afin qu'on puisse décider de la représentation à l'Assemblée Générale de Sarlat. Il propose de mettre au vote les statuts globalement sans aborder point par point (sauf amendements mineurs) et ensuite propose de mettre en place une discussion dans l'après-midi sur les propositions de représentations pour la prochaine Assemblée Générale.

**Mr JEANROT (Centre)** intervient sur l'incidence de ses statuts qui ont une importance dans les fonctionnements des ligues. Après étude des statuts au niveau des Ligues, cela pose plus de problèmes que de solutions. Aujourd'hui, les statuts de Ligues ne sont pas adaptés. Il indique que les départements ne sont pas aussi homogènes dans les Ligues, que les Ligues peuvent être homogènes par rapport à la Fédération. Beaucoup de départements sont inexistantes et cela pose des problèmes par rapport aux répartitions des représentants. Il indique qu'il pourrait y avoir un contre balancement entre les objectifs de la Ligue et ceux d'un département à partir

du moment où il existe des départements très forts et très faibles. L'homogénéité d'une Ligue ne se fera pas avec des représentants de ligues et de départements avec la proposition proposée par la Fédération.

**Mr PELLAN (Président)** souligne qu'un petit Comité dans une Ligue peut être soumis à la politique de la Ligue imposée par un ou deux « gros » Départements. Ce petit Comité peut se positionner sur une spécificité du Volley-Ball, il n'a aucune chance d'être représenté par sa Ligue et que cet aspect du Volley-Ball ne sera pas entendu au sein de la Fédération. Pour les Ligues, nous avons la même situation, nous avons deux très grosses Ligues, Ile de France, Rhône-Alpes et puis des Ligues de moindre importance et dont la préoccupation n'est pas du tout la même d'une Ligue par rapport à une autre. Il rappelle afin de pouvoir poursuivre la réflexion des Etats Généraux par rapport à l'évolution des rôles des Ligues et des Comités, que les commissions évoquées émanent de ses Comités et de ses ligues.

**Mr BOSCA (Midi-Pyrénées)** indique qu'en terme de représentativité au sein de la Ligue au niveau de la Fédération, une personne est proposée par le Bureau de la Ligue, une personne proposée par les Comités Départementaux et une personne est proposée par les clubs au cours de l'Assemblée Générale de Ligue. C'est un système qui ne change rien aux statuts actuels et qui oblige à effectuer un travail collectif entre Comités Départementaux et Ligues. Il intervient sur le pouvoir d'un Comité Départemental peut donner à un autre Comité Départemental en stipulant une injustice dans la mesure où il y a des Ligues ou des surfaces régionales composées de deux départements. 2 personnes seraient représentées à l'Assemblée Générale, soit un seul représentant des départements et un représentant de Ligue. Il prend l'exemple de la région Midi-Pyrénées où il y a 8 départements, soit 4 représentants par département et selon la situation des départements dont les clubs sont en nombre restreint, il souligne l'injustice pour ses départements qui ne seront jamais représentés à l'Assemblée Générale.

**Mr RENAUDAT (Aquitaine)** rejoint la position de la Ligue Midi-Pyrénées. Il s'associe à la position de Mr JEANROT (Centre).

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** indique que la Fédération n'est pas responsable du découpage administratif de la France.

**Mr RENAUDAT (Aquitaine)** intervient sur l'article 12 des statuts.

*« L'Assemblée Générale ne peut délibérer que si la moitié (1/2) au moins de ses membres, représentant au moins la moitié (1/2) des voix dont elle peut disposer, est présente ou représentée ».*

Il préférerait que soit indiqué la moitié des licenciés (au lieu de la moitié des voix). Il évoque la dangerosité vis à vis de la multiplication des petits groupements sportifs ou associations sportives.

**Mme GEMISE FAREAU (Rhône-Alpes)** intervient sur l'article 16 des statuts.

*« Le Bureau Exécutif se réunit en séance plénière au moins une (1) fois par mois, pendant la saison sportive.*

Elle intervient sur la saison sportive du Beach Volley.

**Mr PELLAN (Président)** rappelle que ce texte est parfaitement adapté, la saison sportive en Indoor commence le 1<sup>er</sup> juillet pour finir le 30 juin, pour le Beach Volley,

elle commence le 1<sup>er</sup> janvier pour finir le 31 décembre. Le Bureau se réunissant tous les mois pendant la saison sportive.

**Mme GEMISE FAREAU (Rhône-Alpes)** intervient sur l'article 8 des statuts.

*« Les membres adhérents des associations ainsi que ceux des sections volley-ball des associations omnisports, affiliés à la FFVB doivent être titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Volley-Ball.*

Elle évoque qu'en Beach Volley, il y a des clubs qui ont des sections uniquement en Beach Volley.

**Mr DANIEL (Midi-Pyrénées)** intervient le ressort territorial puis fait part de ses remarques.

Article 11 des statuts.

*« Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, licenciées à la FFVB avec une ou plusieurs options, sur le territoire de la Ligue Régionale ou du Comité Départemental ».*

Il pose la question afin de savoir comment s'effectue ce contrôle (jouissant de leurs droits civiques) avec les contraintes qui en découlent.

Il s'interroge sur la commission d'arbitrage qui ne peut être composée que des arbitres.

Article 14 des statuts.

*« Chaque liste devra comporter un nombre minimum de femmes en proportion du nombre de licenciés féminines éligibles par rapport à l'effectif total éligible de la FFVB ».*

Il évoque la parité à inclure au sein du Comité Directeur et du Bureau.

**Mr LACHAUME (Vice-Président, en charge des Relations Juridiques)** précise en ce qui concerne la parité que nous avons la possibilité de l'imposer dans nos statuts en mettant l'accent sur la conséquence en cas d'absence de parité.

**Mr LYONNAZ (Aquitaine)** intervient sur l'article 16 des statuts sur la présence d'un Président Délégué. Il souhaite connaître son rôle.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** rappelle le fonctionnement actuel du Bureau composé de 8 personnes or il y a 10 personnes présentes, soit avec les chargés de missions permanents. 8 personnes bénévoles ne suffisent pas à l'instruction de tous les dossiers et au travail permanent fédéral.

**Mr LACHAUME (Vice-Président, en charge des Relations Juridiques)** précise qu'avec un Président Délégué dans les termes associatifs, on sait si le Président est empêché et ne peut pas administrer. Par nature, c'est le Président Délégué qui prendra les décisions sans qu'il n'y ait une délibération nécessaire du Bureau ou du Conseil d'Administration afin de dire que le Président Délégué a telle vocation dans un secteur défini. C'est un gain de temps et qui évite des problèmes de procédures.

**Mr GANGLOFF (Pays de la Loire)** reprend la parole en demandant un vote sur les éléments à retirer de l'article 11 ainsi que ceux qui s'y ramènent.

**Mr RENAUDAT (Aquitaine)** revient sur l'article 16 sur les obligations féminines dans la composition du Bureau.

**Mr PELLAN (Président)** évoque le volontarisme mais il indique qu'il faut faire preuve également de pragmatisme. Il évoque la difficulté si la parité n'est pas atteinte. Délibération, après acceptation du Comité Directeur Fédéral, la Fédération va tendre vers la parité mais sans mettre d'obligation.

**Melle VALLOGNES (Basse-Normandie)** indique que son élection est au titre du poste qu'elle occupe et non au titre de féminine. Elle appuie la position du Président.

**Mme BAWEDIN (La Réunion)** rejoint la position de la Ligue Basse-Normandie. Elle indique que le terme de parité sous entend la notion de quota, et en conséquence la compétence des femmes n'est pas tenu en compte.

**Mr JEANROT (Centre)** fait une remarque. Les juristes devraient pouvoir signaler qu'une Assemblée Générale Extraordinaire revêt un certain caractère et que les délégués sont convoqués pour se prononcer sur des textes qui ont été proposés. Les délégués ne sont pas là pour modifier des textes qui ont été proposés.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** indique que la seule chose modifiée sera le calcul du pourcentage de voix.

**Mr LACHAUME (Vice-Président, en charge des Relations Juridiques)** précise que l'Assemblée Générale de Sarlat ne pourra pas modifier les Statuts puisqu'il s'agit d'une Assemblée Générale Ordinaire.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** met au vote les Statuts et le Règlement Intérieur. Il donne la parole à Mr GUILLET.

**Mr Georges GUILLET (Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales)** précise que le nombre de délégués présents est porté à 48 et la majorité des voix requises à 1953. Il procède à l'appel des ligues.

**Mr Georges GUILLET (Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales)** donne le résultat du vote : 22,2% voix Pour et 33% en délégués. Il remercie les membres de sa Commission et effectue des recommandations pour la prochaine Assemblée, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire. Depuis 4 ans les Ligues n'ont cessé de progresser, il rappelle qu'il ne faut pas désigner des fonctions mais des personnes dans les procès-verbaux, qu'il faut préciser dans les délibérations des Ligues « pour l'assemblée générale de la Fédération » qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, qu'il faut respecter les délais.

### Résultat de vote sur la proposition

Nombre de voix représentées : 2929 voix  
Nombre de délégués présents : 48 délégués  
Majorité requise : 32 délégués, 1953 voix

Pour : **853 voix (16 délégués)**  
Côte d'Azur (3) – La Réunion (1) – Lorraine (2) – Basse-Normandie (2) –  
Provence (3) – Rhône-Alpes (5)

Contre : **2076 voix (32 délégués)**  
Alsace (3) – Aquitaine (3) – Bretagne (3) – Centre (2) – Champagne-  
Ardenne (2) – Corse (1) – Ile de France (3) – Languedoc-Roussillon (3) –  
Midi-Pyrénées (3) – Haute Normandie (2) – Pays de la Loire (2) – Picardie  
(3) – Poitou-Charentes (2)

Abstentions : / /

→ **Proposition Repoussée**

**Mr PELLAN (Président)** clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire en actant que les textes ont été repoussés à la majorité des Liges. Il remercie les délégués de leurs présences et de leurs interventions sur les différentes propositions. Il donne en suite la parole au Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales.

Il remercie la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales et ses collaborateurs qui ont travaillé pour la bonne tenue de cette réunion. Il remercie également les membres du Bureau et du Comité Directeur Fédéral pour leur travail effectué sur ce dossier, en particulier le Secrétaire Général.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 11h30.

Le Président de la Commission de Contrôle,

Georges GUILLET



Le Président de la FFVB,

Gil PELLAN



Le Secrétaire Général,

Daniel MURAIL

